

METROPOLE DU GRAND PARIS

**SEANCE DU BUREAU DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS
DU MARDI 10 JUILLET 2018**

**BM2018/07/10/01 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DU FONDS D'INVESTISSEMENT
METROPOLITAIN**

DATE DE LA CONVOCATION : 4 JUILLET 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 31

PRESIDENT DE SEANCE : Patrick OLLIER, Président

SECRETAIRE DE SEANCE : Carine PETIT

ETAIENT PRESENTS : Patrick OLLIER, André SANTINI, Patrick BRAOUEZEC Daniel GUIRAUD, Manuel AESCHLIMANN, Laurent RIVOIRE, Daniel-Georges COURTOIS, Xavier LEMOINE, Richard DELL'AGNOLA, Jean-Yves LE BOUILLONNEC, Denis CAHENZLI, Patrick BEAUDOUIN, Danièle PREMEL, Patrice CALMEJANE, Frédérique CALANDRA, Patrice LECLERC, Carine PETIT, Denis BADRE, Christian DUPUY, et Geoffroy BOULARD.

formant la majorité des membres en exercice,

ETAIENT REPRESENTES :

Anne HIDALGO par Carine PETIT et Olivier KLEIN par Jean-Yves LE BOUILLONNEC.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Georges SIFFREDI, Eric CESARI, Daniel BREUILLER, Michel LEPRETRE, Sylvain BERRIOS, Jean-Pierre BARNAUD, Valérie MAYER-BLIMONT William DELANNOY et Jacques-Alain BENISTI.

La métropole du Grand Paris a souhaité apporter un soutien aux communes et territoires, en créant en 2016 un fonds d'investissement métropolitain (FIM) permettant de concourir au financement d'investissements relevant des compétences de la Métropole.

En 2017, 195 dossiers ont été financés pour un montant total de 33,6M€, soit 95% de l'épargne brute du budget primitif de 2017.

Le report de l'excédent de l'exercice 2017 permet d'assurer une troisième année du Fonds d'Investissement Métropolitain. 95 dossiers ont été réceptionnés avant le 31 mai 2018 et instruits pour la première session de 2018.

Le Comité d'examen, réuni le 9 juillet dernier, a émis un avis favorable assorti d'une proposition de subvention pour 55 projets. Une convention d'attribution de subvention d'investissement sera adossée à la présente délibération pour chaque projet.

LE BUREAU DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5219-1,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59,

Vu le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la métropole du Grand Paris,

Vu la délibération CM2016/02/18/03 du Conseil de la métropole du Grand Paris portant délégation de compétence au Bureau pour prendre des décisions dans des domaines limitativement énumérés parmi lesquels les décisions d'octroi de financement au titre du FIM ;

Vu la délibération 2017/12/08/04 du Conseil de la métropole du Grand Paris portant déclaration d'intérêt métropolitain en matière d'aménagement de l'espace métropolitain,

Vu la délibération 2017/12/08/05 du Conseil de la métropole du Grand Paris portant déclaration d'intérêt métropolitain en matière de développement et d'aménagement économique, social et culturel,

Vu la délibération n°CM2017/08/12/09 du Conseil de la métropole du Grand Paris relative à la compétence « Lutte contre les nuisances sonores » de la métropole du Grand Paris, la délibération n°CM2017/08/12/10 du Conseil de la métropole du Grand Paris relative à la compétence « Lutte contre la pollution de l'air » de la métropole du Grand Paris, la délibération n°CM2017/08/12/11 du Conseil de la métropole du Grand Paris relative à la compétence « soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie » de la métropole du Grand Paris, et la délibération n°CM2017/08/12/12 du Conseil de la métropole du Grand Paris relative à la compétence « valorisation du patrimoine naturel et paysager » de la Métropole du Grand Paris,

Vu la délibération n°CM2017/08/12/13 du Conseil de la métropole du Grand Paris relative à la compétence GEMAPI de la métropole du Grand Paris,

Vu les délibérations CM2016/09/21 portant création du fonds d'investissement métropolitain, et CM2016/11/24 portant adoption du règlement intérieur,

CONSIDERANT que les communes et EPT ont sollicité l'attribution d'une subvention au titre du fonds d'investissement métropolitain pour des projets qui s'inscrivent dans les compétences et priorités affichés par la Métropole,

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE l'octroi de subventions en investissement d'un montant total de 14 094 386 euros hors taxes pour les projets et personnes publiques suivants :

Protection de l'environnement hors rénovation thermique :

Localisation	Personne publique à financer	Objet	Subvention
Antony	Antony	Acquisition de véhicules et scooters électriques et de borne de recharge	11 504 €
Antony	Antony	Installation d'une borne de recharge - Parking pour le personnel de l'Hôtel de ville	766 €
Bois Colombes	Bois Colombes	Acquisition de véhicules à carburation propre (voiture, car, scooter et vélo)	113 925 €
Bourg la Reine	Bourg la Reine	Optimisation du parc automobile municipal	24 073 €
Chevilly Larue	Chevilly Larue	Acquisition de véhicules propres dans le cadre du renouvellement de la flotte automobile	26 212 €
Epinay-sur-Seine	EPT Plaine Commune	Création du parc écologique sur la réserve C1	645 000 €
Fresnes	Fresnes	Acquisition de véhicules électriques	24 073 €
Gagny	Gagny	Renouvellement de la flotte automobile par des véhicules électriques (15véhicules électriques) (phase 2)	69 750 €
Le Blanc Mesnil	Le Blanc Mesnil	Aménagement de la ferme du Petit Groslay en espace pédagogique et agriculture urbaine	500 000 €
Le Kremlin Bicêtre	Le Kremlin Bicêtre	Achat de véhicules électriques	52 730 €
Le Kremlin Bicêtre	Le Kremlin Bicêtre	Création d'un nouveau parc urbain	429 586 €
Mandres-les-Roses	Mandres-les-Roses	Acquisition d'un véhicule électrique type ZOE	3 676 €
Marolles en Brie	Marolles en Brie	Acquisition d'un utilitaire propre type Goupil	5 156 €
Neuilly sur Seine	Neuilly sur Seine	Achat de 2 véhicules électriques et de 8 scooters électriques	19 208 €
Romainville	Romainville	Acquisition d'un car à propulsion 100% électrique	105 002 €
Saint-Cloud	Saint-Cloud	Acquisition de véhicules électriques	2 600 €
Saint-Cloud	Saint-Cloud	Acquisition de 6 bornes de recharge pour véhicules électriques	9 148 €
Sucy en Brie	Sucy en Brie	Acquisition de véhicule propre et installation de deux bornes pour la recharge de véhicules électriques ou hybride	14 132 €
Tremblay en France	Tremblay en France	Aménagement du Parc urbain en centre-ville	343 406 €

Localisation	Personne publique à financer	Objet	Subvention
Ville d'Avray	Ville d'Avray	Renouvellement du parc automobile par acquisition de véhicules propres	12 408 €
Villecresnes	Villecresnes	Végétalisation du cimetière communal	8 760 €
Villepinte	Villepinte	Optimisation du parc automobile de la commune de Villepinte par l'acquisition d'1 véhicules propres et de 4 bornes de recharge	5 252 €
Vitry-sur-Seine	Vitry-sur-Seine	Projet de résurgence de la source de la petite Saussaie	192 423 €
TOTAL			2 618 790 €

Soit 2 618 790 € pour 23 dossiers

Rénovation thermique :

Localisation	Personne publique à financer	Objet	Subvention
Asnières sur Seine	Asnières sur Seine	Mise en place de toitures végétalisées	25 648 €
Bois Colombes	Bois Colombes	Rénovation thermique et aménagement du Château des Tourelles - Centre d'Arts	266 027 €
Bondy	Bondy	Rénovation thermique de l'école élémentaire Mainguy	328 405 €
Chevilly Larue	Chevilly Larue	Réhabilitation thermique de l'école Jacques Gilbert COLLET	503 657 €
Clichy-sous-Bois	Clichy-sous-Bois	Réhabilitation thermique de l'école élémentaire Paul Langevin	355 095 €
Courbevoie	Courbevoie	Plus-value environnementale du regroupement des écoles Musset et Dumas dans l'école Dumas	256 850 €
Fontenay sous-bois	Fontenay sous-bois	Plus-value environnementale de l'extension de l'école Paul Langevin dans un objectif de développement durable	209 789 €
Fresnes	Fresnes	Réhabilitation thermique du gymnase Périquoi et remplacement des menuiseries de l'écoles Les Capucines	404 542 €
Le Blanc Mesnil	Le Blanc Mesnil	Volet rénovation thermique de la transformation du gymnase en Maison des Arts martiaux	885 690 €
Le Bourget	Le Bourget	Travaux de d'aménagement de l'Hôtel de ville du Bourget (chauffage)	239 670 €
Le Perreux sur Marne	Le Perreux sur Marne	Travaux d'amélioration énergétique et de développement durable dans les bâtiments communaux	142 967 €

Localisation	Personne publique à financer	Objet	Subvention
Le Raincy	Le Raincy	Réhabilitation thermique du centre sportif municipal	300 000€
L'Ile Saint Denis	L'Ile Saint Denis	Réhabilitation durable du scolaire Lurçat	148 161 €
Nanterre	Nanterre	Réhabilitation thermique du théâtre des Amandiers	1 000 000 €
Noiseau	Noiseau	Travaux de rénovation thermique de l'école maternelle Camus	60 000 €
Ormesson-sur-Marne	Ormesson-sur-Marne	Rénovation thermique du foyer des anciens	30 039 €
Rueil-Malmaison	Rueil-Malmaison	Surcoût HQE pour la construction d'un complexe sportif	1 000 000 €
Saint Denis	Plaine Commune Habitat (OPH)	Réhabilitation thermique de 649 logements - Cité Floréal à Saint Denis	1 000 000 €
Suresnes	Suresnes	Isolation du centre sportif des Raguidelles	225 836 €
Thiais	Thiais	Travaux de rénovation thermique du gymnase d'Oriola	192 800 €
Tremblay en France	Tremblay en France	Rénovation énergétique de l'école primaire Langevin	340 000 €
Vanves	Vanves	Travaux de rénovation thermique du bâtiment abritant le Square	109 759 €
Vanves	Vanves	Amélioration de la performance énergétique de la chaufferie du gymnase Maurice Magne	114 901 €
Vaucresson	Vaucresson	Rénovation thermique du centre culturel la Montgolfière	173 918 €
Villemomble	Villemomble	Plus-value environnementale d'un groupe scolaire et d'un centre de loisirs intégrant deux centrales de production d'électricité photovoltaïques	404 600 €
Villepinte	Villepinte	Amélioration de la performance énergétique du groupe scolaire de la pépinière	982 907 €
Vincennes	Vincennes	Travaux de chauffage du groupe scolaire de l'est	316 526 €
TOTAL			10 017 787 €

Soit 10 017 787 € pour 27 dossiers

Développement économique

Localisation	Personne publique à financer	Objet	Subvention
Asnières sur Seine	Asnières sur Seine	Restructuration du marché couvert, place des Victoires	500 000 €
Bagneux	Bagneux	Implantation d'une AgroCité et d'un RecyClab dans un réseau d'équipements urbains pour une transition écologique (REUTEC)	152 000 €
TOTAL			652 000 €

Soit 652 000 € pour 2 dossiers

Aménagement de l'espace métropolitain

Localisation	Personne publique à financer	Objet	Subvention
Boissy-Saint-Léger	Boissy-Saint-Léger	Création d'une voie de circulation douce entre l'avenue du Général Leclerc et l'allée de la fin de la guerre d'Algérie sur le site Maurice Prévaut	137 500 €
Choisy le Roi	Choisy le Roi	Réalisation d'itinéraires cyclables sur les quartiers des Gondoles	64 142 €
Rueil-Malmaison	Rueil-Malmaison	Circulations douces aménagées dans le cadre d'une voie nouvelle	604 167 €
TOTAL			805 809 €

Soit 805 809 € pour 3 dossiers

APPROUVE le projet de convention-type joint, qui définit les modalités de versement de cette subvention d'investissement et sera conclu avec chaque bénéficiaire.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer chaque convention relative aux subventions d'investissement, et à prendre tout acte pour l'exécution de la présente délibération.

AUTORISE le Président ou son représentant à procéder au contrôle de la réalisation des projets d'investissement financés par la métropole du Grand Paris au travers du fonds d'investissement métropolitain.

PRECISE que le versement de la subvention est conditionné à la fourniture de pièces justificatives telles que précisées dans la convention signée avec le bénéficiaire (un ordre de service de démarrage des travaux, une attestation du Maire / Président, bon de commande, facture ou

notification de marché) postérieures à la date d'attribution de la subvention et transmises dans un délai de 12 mois.

PRECISE que le bénéficiaire de la subvention s'engage à réaliser l'intégralité de la dépense déclarée et qu'un remboursement à due concurrence du trop perçu pourra à défaut être demandé par la métropole du Grand Paris.

PRECISE que les subventions seront imputées en section d'investissement au compte 204.

A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Le Président de la métropole du Grand Paris



Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.